



Donation famille

Par Judithlegrand

Bonjour

Mes parents ignorent que je suis mariée et je ne souhaite pas qu'ils le sachent car ils sont contre cette relation. Seulement voilà mes parents ont annoncé qu'ils allaient me faire une donation de leur vivant d'une somme d'argent. Depuis cette annonce, je suis prise entre le sentiment de joie et de stress car je me demande si du coup cette donation ne va pas leur révéler mon mariage. Pouvez-vous m'éclairer s'il vous plait?

Merci,
Judith

Par Soz

Non vous êtes partager entre l'argent et l'amour...
Dites leur que vous êtes mariés ça vous "coûte" quoi et vous verrez si cette donation sera toujours d'actualité s'ils n'acceptent pas votre relation c'est qu'ils ne vous aiment pas dites leur et vous verrez.. puis s'ils refusent de vous donner cet argent et que vous vous fâchez c'est que l'argent l'emporte sur l'amour.. vous avez peur de leur dire parce que vous risquez de perdre cet héritage.. désolé

Par Judithlegrand

J'ai reçu plusieurs menaces de mes parents concernant cette relation qu'ils n'acceptent pas. La seule solution que j'ai trouvée est de leur faire croire que je ne suis plus avec cette personne. C'est très compliqué.
Pourriez-vous me dire s'ils peuvent prendre connaissance de ce mariage avec la démarche de donation svp ?

Par Soz

Non je pense car ça ne concerne que vous et vous êtes leur fille pas une inconnue c'est d'ordre privé leur donation donc c'est que vous que cela regarde

Par yapasdequoi

Bonjour,
Vos parents vous donnent de l'argent et vous devrez le déclarer au fisc.
Et selon les cas payer des droits.
Votre statut marital n'intervient à aucun moment.
[url=https://www.impots.gouv.fr/particulier/je-fais-une-donation]https://www.impots.gouv.fr/particulier/je-fais-une-donation
[/url]

Par Judithlegrand

Je vous remercie pour vos réponses

Par Judithlegrand

Je pense que c'est uniquement en cas de demande de donation auprès du notaire ? Car là dans ce cas précis il doit demander des documents forcément

Par yapasdequoi

Dans ce cas, ce n'est pas une "demande" c'est un acte notarié.
Là vous devrez décliner votre identité, laquelle n'a pas changé ni avant ni après votre mariage.
Le mieux c'est d'en parler au notaire avant la signature.

Par isernon

bonjour,
il me semble que n'importe qui, peut demander un extrait d'acte de mariage sans filiation.
voir
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1432http://]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1432http://[/url]
salutations

Par Henriri

Hello !

Etes-vous fille unique Judith ?

A+

Par Judithlegrand

Bonjour, non j'ai un frère

Par ESP

Bonjour
Fille unique ou pas, la déclaration de donation comporte une ligne avec le nom marital...

<https://www.impots.gouv.fr/formulaire/2735/declaration-de-dons-manuels-et-de-sommes-dargent>
Et si celle-ci est notariée, l'état civil sera complet également.

Par yapasdequoi

Le donataire est tout seul pour remplir sa déclaration et la déposer au fisc. Les parents n'ont pas besoin de la voir.

Par contre si c'est un acte notarié, il faudra l'état civil complet, et donc ils seront informés.

La manière de gérer cette situation ne relève plus du juridique.